



Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour

*Association pour la Promotion
Et la Responsabilisation des
Acteurs de la Pêche Artisanale
De Mbour*



du poisson encore pour demain

***6ème Forum des acteurs de la pêche
artisanale à Mbour :
Transparence dans la gestion du
secteur des pêches au Sénégal :***

***Quelle Stratégie pour le
développement durable de la pêche***

Note Conceptuelle

1. Introduction

La transparence est un aspect capital dans la gestion de la pêche. C'est un élément fondamental et indispensable pour assurer un développement durable générateur de richesses et une prospérité partagée par tous. La place importante qu'occupe la notion de transparence dans le secteur des pêches avait amené APRAPAM à organiser plusieurs rencontres sur le thème, dont le « *Panel sur la transparence et la cogestion dans le secteur des pêches maritimes au Sénégal* » en novembre 2013¹.

L'Initiative de Transparence de l'Industrie de la pêche (FITI) a été lancée au début de l'année 2015. C'est une initiative multipartite qui s'inspire, dans sa conception, de l'ITIE (Initiative de Transparence des Industries Extractives).

Le lancement de la réflexion sur le FITI a eu lieu en Mauritanie et a donné lieu à la Déclaration de Nouakchott signée le 20 Janvier 2015 par Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République islamique de Mauritanie. Le FITI établira un comité multipartite international avec une représentation égale des gouvernements, du secteur de la pêche et de la société civile. Elle établira les principes, les critères de transparence et des directives de procédure – quelles informations doivent être publiées et de quelle manière.

Un comité multipartite dans chaque pays vérifiera les informations qui seront ensuite publiées par le biais de la FITI, sur une base annuelle.

Le 3 février 2016, à l'invitation du Président de la République Islamique de Mauritanie, les Chefs d'Etats et de Gouvernements, des représentants de haut niveau d'organisations internationales, du secteur privé, de la société civile ainsi que d'autres acteurs du secteur de la pêche se sont réunis à Nouakchott, Mauritanie, pour formellement lancer l'initiative FITI.

La Mauritanie s'y est engagée à devenir le premier pays à mettre en œuvre le FITI. La République du Sénégal, par la voix de son Président, Macky Sall, ainsi que la République d'Indonésie et la République des Seychelles ont également décidé de devenir parties de l'initiative FITI et de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dans le courant de l'année 2016, appliquant la transparence dans leur secteur des pêches sur la base d'un processus inclusif.

L'APRAPAM en phase avec cette orientation, et partie prenante de cette initiative veut placer cet atelier dans cette dynamique en invitant les participants à réfléchir sur la manière dont ce Groupe National Multipartite pourrait se former, et aussi identifier les informations concrètes qui seraient à même d'améliorer la transparence dans la pêche au Sénégal, pour une meilleure information et participation des acteurs à la gestion responsable de la pêche au Sénégal.

2. Objectifs du forum :

a) Identifier les principaux domaines où la publication des informations existantes sont nécessaires dans le cas du Sénégal, y compris :

- Les accords et les autorisations de pêche;
- La transparence dans les licences de pêche au Sénégal : fonctionnement du système d'attribution des licences, publication des listes de bateaux sous licence²;
- La transparence sur les sociétés mixtes – la publication de l'audit complet du pavillon sénégalais ;
- La transparence sur les accords de rétrocession d'infrastructures de transformation des produits de la pêche ;
- Le système d'agrément des usines de transformation ;
- Transparence dans l'implantation et la gestion de la chaîne de froid ;
- La situation de la gestion et de l'exploitation des Concessions d'infrastructures de l'Etat à des tiers : quais de pêche, aires de transformation artisanale, etc.;
- Le système d'information et la fiabilité des données qui concourent à l'aménagement et la gestion durable des pêcheries (évaluation du potentiel exploitable des ressources halieutiques, statistiques, capacité et effort de pêche-Immatriculation des pirogues, permis de pêche, contrôle surveillance et suivi des pêcheries, etc.) ;
- La mise en œuvre et l'exécution des programmes et projets de développement dans le secteur.

b) Proposer un processus pour la mise en place rapide du Groupe National Multipartite FiTI pour le Sénégal : composition, fonctionnement.

3. Résultat attendu

Un Cadre et un contenu sont définis pour le Groupe National FiTI, afin de mobiliser à moyen et à long termes les décideurs, les Professionnels de la pêche et les Acteurs de la Société Civile.

¹ <http://www.aprapam.org/wp-content/uploads/2012/02/Rapport-d%C3%A9tail%3%A9-de-lAtelier-sur-la-transparence-dans-le-Secteur-de-la-P%C3%A9che-Maritime-en-Afrique-2.pdf>.

² La dernière mouture du décret d'application du nouveau code prévoit la présence de deux représentants de la pêche industrielle et un représentant de la pêche artisanale dans la Commission d'attribution des licences